

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 21 juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	13

Nombre de voix pour :	} selon détail ci-dessous
Nombre de voix contre :	
Nombre d'abstentions :	

**Présents :** Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Cécile LAPEYRE, Amélie MARRIQ, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES

**Absents excusés/pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie PRAYER

**Objet : Désignation de représentants au sein du Conseil d'Administration de la SEM DEVOLUY**

**Vu** la délibération D2018-094 du 23 octobre 2018 portant création de la SEM DEVOLUY  
**Vu** les statuts de la SEM DEVOLUY prévoyant que la commune est représentée au sein du conseil d'administration par 6 conseillers

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à la désignation des membres du conseil municipal chargés de représenter la commune au sein du Conseil d'administration de ladite SEM et de désigner l'élu parmi les membres ainsi désignés habilité par notre Assemblée à exercer au sein de la SEM les fonctions de Président et de Directeur général.

**Considérant** les démissions survenues au sein du conseil municipal,  
**Considérant** les élections complémentaires du 03 juillet 2022 au cours desquelles 9 conseillers municipaux ont été élus,

Candidats déclarés : Jean-Louis SERRES, Stéphane PATRAS, Jean LAPEYRE, Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Marie-Paule ROGOU

Il est procédé à l'élection à bulletin secret des représentants de la commune du Dévoluy au sein du conseil d'administration de la SEM Dévoluy :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ABROGE** la délibération n°2020-039 du 03 juillet 2020
- **ELIT** au sein du Conseil d'Administration de la SEM Dévoluy au scrutin secret et à la majorité absolue.

- Nombre de bulletin dans l'urne :13
- Jean-Louis SERRES obtient 12 voix
- Stéphane PATRAS obtient 12 voix
- Jean LAPEYRE obtient 10 voix
- Alexandra BUTEL obtient 11 voix
- Alain LAURENS obtient 10 voix
- Alain MANIVEL obtient 09 voix
- Marie-Paule ROGOU obtient 4 voix
- Marie-Jo CAYOL obtient 2 voix
- Jean- Marie PRAYER obtient 2 voix

Sont élus comme représentants au sein du conseil d'administration de la SEM Dévoluy :  
Jean-Louis SERRES, Stéphane PATRAS, Jean LAPEYRE, Alexandra BUTEL, Alain  
LAURENS, Alain MANIVEL

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 25-07-2022  
Publié le : 25-07-2022  
Affiché le : 25-07-2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

*M. P. Rogou*

Marie-Paule ROGOU

